



Les barèmes de dépenses sont les suivants :

Déjeuner (maximum avec pièce justificative)	17,35 \$
Dîner (maximum avec pièce justificative)	<mark>26,95</mark> \$
Souper (maximum avec pièce justificative)	<mark>33,33 \$</mark>

Coucher (maximum avec pièce justificative) 187,00 \$
(sans pièce justificative) 35,00 \$

Stationnement et taxi avec pièce justificative

Kilométrage 0,57 \$

FRAIS DE GARDE

Nombre d'enfants	1	2	3	+ de 3 par enfant
Avant-midi	16,00\$	24,00 \$	31,70\$	8,30\$
Après-midi	16,00\$	24,00 \$	31,70\$	8,30\$
Soirée – pour le travail après 18 h	24,25 \$	31,70\$	39,15 \$	8,30\$
Nuit – pour le travail après 24 h	32,00 \$	47,15 \$	65,80 \$	8,30\$

En outre, pour la période du souper, les frais encourus pour la garde ou les retards à la garderie donnent droit à une compensation de 16,00 \$ pour un enfant et 8,30 \$ pour chaque enfant additionnel.

P.S. Les frais de garderie ne sont pas payables aux conjoint-es.

Il est important de détailler les frais de garde chaque jour sur les rapports de dépenses.